



## Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification

### Plan-cadre décennal stratégique 2008-2018

Adopté lors de la COP 8 (Madrid, Espagne) du 3 au 14 septembre 2007

*Fiche technique*

Conçu comme le fer de lance du renouvellement de l'engagement international envers la lutte contre la dégradation des terres et la désertification, le Plan-cadre décennal stratégique 2008-2018 représente l'effort le plus important de réforme de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CLD) depuis sa création. Adopté lors de la 8<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties (COP 8), son objectif est d'assurer une vision commune et cohérente de la mise en œuvre de la CLD et d'en améliorer l'efficacité. Il préconise une approche axée sur les résultats pour la conduite future des travaux de la Convention et entend faire de la CLD le pivot des initiatives synergiques sur les problématiques du changement climatique, de la biodiversité et de la lutte contre la pauvreté.

Le Plan-cadre stratégique décennal souhaite relever un certain nombre de défis posés dans le cadre de la réalisation de la mise en œuvre de la Convention : le manque d'apports scientifiques aux travaux de la Conférence des Parties, les faiblesses institutionnelles, le défaut de financement, l'absence de consensus entre les Parties et finalement la sensibilisation insuffisante des décideurs politiques. Pour cela, il prévoit des objectifs stratégiques qui serviront de guide à l'action des institutions de la CLD et de ses Parties, et des objectifs opérationnels délimitant le plan d'action pour les dix prochaines années. Qui plus est, pour atteindre les objectifs fixés, le plan décennal prévoit un certain nombre de réformes institutionnelles, en proposant un cadre à travers lequel considérer le rôle des institutions et les opérations de la Convention.

### OBJECTIFS STRATEGIQUES

Ce plan décennal comprend quatre objectifs stratégiques, chacun d'entre eux étant doté d'effets escomptés et d'indicateurs.

Objectifs stratégiques	Effets escomptés	Indicateurs
<b>Améliorer les conditions de vie des populations touchées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Populations dotées de moyens d'existence améliorés et diversifiés et capables de dégager des revenus de la gestion durable des terres.</li> <li>- Populations moins vulnérables aux changements climatiques, à la variabilité du climat et à la sécheresse.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de personnes touchées</li> <li>- Pourcentage des ménages vivant au-dessus du seuil de pauvreté dans les zones touchées.</li> <li>- Pourcentage de la population des zones touchées ne bénéficiant pas de l'apport calorifique minimal.</li> </ul>

<b>Objectifs stratégiques</b>	<b>Effets escomptés</b>	<b>Indicateurs</b>
<b>Améliorer l'état des écosystèmes touchés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Productivité des terres et nombre de biens et services fournis par les écosystèmes des zones touchées durablement améliorés.</li> <li>- Écosystèmes touchés moins vulnérables à la variabilité du climat et à la sécheresse.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Superficie totale touchée par la désertification et la dégradation des terres et par la sécheresse.</li> <li>- Productivité primaire brute dans les zones touchées.</li> </ul>
<b>Dégager des avantages généraux d'une mise en œuvre efficace de la Convention</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribution de la gestion durable des terres et de la lutte contre la désertification et la dégradation des terres à la préservation de la biodiversité et à l'utilisation durable des ressources naturelles ainsi qu'à l'atténuation des changements climatiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Stocks de carbone (biomasses souterraine et végétale) dans les zones touchées.</li> <li>- Superficie des écosystèmes forestiers, agricoles et aquacoles faisant l'objet d'une gestion durable.</li> </ul>
<b>Mobiliser des ressources en faveur de la mise en œuvre de la Convention par l'instauration de partenariats efficaces entre acteurs nationaux et internationaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à disposition des pays parties touchés en développement et, s'il y a lieu, des pays d'Europe centrale et orientale de ressources financières, techniques et technologiques accrues</li> <li>- Amélioration du contexte général pour la mise en œuvre de la Convention à tous les niveaux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Niveau et diversité des financements disponibles</li> <li>- Prise en compte, dans le cadre des politiques et des mesures en faveur du développement, de la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et l'atténuation des effets de la sécheresse.</li> </ul>

## **OBJECTIFS OPÉRATIONNELS**

En outre, le Plan décennal, qui préconise une gestion basée sur des résultats mesurables, comprend 5 objectifs opérationnels, chacun étant doté de résultats escomptés :

Objectif 1 : La mise en place d'actions de plaidoyer, de sensibilisation et d'éducation, qui permettront d'influer sur les mécanismes et les acteurs locaux, nationaux et internationaux compétents.

*Résultats escomptés :*

Les principaux groupes d'intérêts sont efficacement informés des problèmes liés à la désertification et des synergies entre ces problèmes et ceux traités par les autres conventions de Rio, au niveau local, national et international.

Les enjeux liés à la gestion durable des terres sont abordés au sein des enceintes internationales pertinentes.

Les organisations de la société civile et la communauté scientifique du Nord et du Sud sont de plus en plus largement associées en tant que parties prenantes aux activités liées à la Convention

Objectif 2 : L'élaboration d'un cadre d'action qui œuvre à la création d'un climat général favorable à la recherche de solutions pour combattre la désertification, la dégradation des terres et atténuer les effets de la sécheresse.

*Résultats escomptés :*

Les différents facteurs conduisant à la dégradation des terres et à la désertification sont évalués et des mesures appropriées sont recommandées en vue de les supprimer.

Les pays touchés transforment leur Plan d'action national (PAN) en un document stratégique fondé sur des données de références biophysiques et socioéconomiques et y incorporent des cadres d'investissement intégrés.

Les Parties intègrent leur PAN dans leurs plans de développement et autres politiques pertinentes.

Les Parties introduisent les objectifs de la Convention dans leurs programmes et projets de coopération pour le développement et appuient les plans sectoriels et d'investissements nationaux.

Des mesures créant une synergie entre les programmes d'action contre la dégradation des terres et la désertification et les initiatives en faveur de la préservation de la biodiversité, de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à ces changements sont mises en place ou renforcées.

### Objectif 3 : Le renforcement des connaissances, de l'expertise scientifique et technologique.

#### *Résultats escomptés :*

Un soutien est apporté pour le suivi national des conditions biophysiques et socioéconomiques et pour l'analyse de la vulnérabilité correspondante dans les pays touchés.

Une base de références sur l'évolution des conditions biophysiques et socioéconomiques est constituée, et les approches scientifiques en la matière sont peu à peu harmonisées.

Les facteurs biophysiques et socioéconomiques et leurs interactions sont mieux connus, permettant ainsi d'améliorer le processus décisionnel.

Les interactions entre l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de la sécheresse et la remise en état des terres dégradées dans les zones touchées sont mieux appréhendées, ce qui permet de mettre au point des outils d'aide à la décision.

Des mécanismes efficaces de partage des connaissances sont en place à tous les niveaux d'intervention afin de mettre en commun les meilleures pratiques.

Les réseaux et établissements scientifiques et technologiques compétents sont invités à apporter leur soutien pour la mise en œuvre de la convention.

### Objectif 4 : Le renforcement des capacités pour prévenir et enrayer la désertification et la dégradation des terres, et les effets néfastes de la sécheresse.

#### *Résultats escomptés :*

Les pays ayant procédé à l'auto-évaluation de leurs capacités nationales exécutent les plans d'action qui en résultent afin de mettre en place tous les moyens nécessaires pour lutter contre la désertification des terres et la sécheresse aux niveaux local et national.

Les pays qui n'ont pas procédé à cette évaluation le font afin de déterminer les moyens nécessaires pour lutter contre la désertification des terres et la sécheresse aux niveaux local et national.

### Objectif 5 : L'accroissement des ressources financières et technologiques aux niveaux national, bilatéral et multilatéral, et l'amélioration de leurs impacts.

#### *Résultats escomptés :*

Les pays touchés mettent en œuvre des cadres d'investissement intégrés visant à mobiliser des ressources nationales, bilatérales et multilatérales pour accroître l'efficacité et l'impact des interventions.

Les pays Parties développés fournissent des ressources financières importantes, adéquates, prévisibles et en temps voulu pour appuyer les initiatives internes.

Les Parties augmentent leurs efforts pour mobiliser des ressources financières autour des institutions financières, des mécanismes et des fonds internationaux compétents.

## RÉFORME INSTITUTIONNELLE

D'une manière générale, le Plan-cadre décennal stratégique propose que les organes de la Convention adoptent une approche axée sur les résultats dans la planification de leurs activités, cette approche visant une plus grande clarté dans leurs mandats et activités, ainsi qu'une attribution des rôles et responsabilités plus rigoureuse. Il prévoit une réforme des différents organes de la Convention puisque le Comité de la science et de la technologie (CST), le Mécanisme mondial (MM), le Comité chargé de la mise en œuvre de la Convention (CRIC), et le secrétariat ont des rôles à jouer dans le cadre de sa mise en œuvre.

### Le Comité de la science et la technologie

Selon le plan-cadre stratégique, le CST devrait être réformé afin d'atteindre l'objectif relatif au développement du savoir scientifique. Il devrait ainsi devenir le carrefour international du savoir sur la désertification en recueillant toute l'information scientifique, technique et socio-économique disponible sur les causes et les conséquences de la dégradation des terres. En outre, le CST devra concevoir les lignes directrices en matière de surveillance et d'évaluation de la propagation de la sécheresse. Par ailleurs, il servira d'appui pour la mise en œuvre d'actions de plaidoyer, de sensibilisation et d'éducation, qui permettront d'influer sur les mécanismes et les acteurs locaux, nationaux et internationaux compétents.

### Le Mécanisme mondial

Le MM a pour mission d'accroître l'efficacité et l'efficience de mécanismes financiers existants ainsi que de mobiliser des ressources financières importantes. Il doit aussi faciliter l'accès à la technologie et jouer un rôle dans la mise en place d'actions de plaidoyer, de sensibilisation et d'éducation, ainsi que dans l'élaboration d'un cadre d'action qui œuvre à la création d'un climat favorable à la recherche de solutions pour combattre la désertification, la dégradation des terres et atténuer les effets de la sécheresse. En outre, la Conférence des Parties a demandé au Corps commun d'inspection des Nations unies d'effectuer une évaluation du Mécanisme mondial — la troisième depuis 2005 —, qui lui sera soumise lors de sa neuvième session.

### Le Comité chargé de la mise en œuvre de la Convention

Le Plan stratégique propose que le mandat du CRIC soit reconduit tout en étant renforcé. Ainsi, en plus de l'examen périodique de la mise en œuvre de la Convention, l'évaluation et le contrôle de la mise en œuvre du Plan vont également être principalement confiés au CRIC. Il sera donc chargé de repérer et de promouvoir les meilleures pratiques de mise en œuvre du Plan ainsi que de simplifier les modalités de soumission des rapports. Le CRIC a également pour mission de concevoir des moyens d'évaluation des plans de travail et de la mise en œuvre de la CLD en général.

### Le secrétariat

Les fonctions du secrétariat, à savoir la fourniture de services, les actions de sensibilisation, l'identification des questions à traiter et les activités de représentation, devraient être renforcées par la mise en œuvre du Plan-cadre stratégique. En outre, le secrétariat est appelé à jouer un rôle dans la mise en place d'actions de plaidoyer, de sensibilisation et d'éducation et dans l'obtention de certains résultats relatifs à l'élaboration d'un cadre d'action qui œuvre à la création d'un climat favorable à la recherche de solutions pour combattre la désertification, la dégradation des terres et atténuer les effets de la sécheresse. De plus, le plan-cadre prévoit que le secrétariat ait un rôle d'appui dans la réalisation des autres objectifs opérationnels.

### L'amélioration de la coordination

Le Plan invite les organes et les Parties à améliorer la coordination. Les prochaines sessions du CRIC et du CST devraient ainsi se tenir simultanément. La COP 8 a également appelé le Secrétariat et le MM à élaborer conjointement un plan de travail centré sur l'efficacité des services fournis. Enfin, les Parties sont conviées à harmoniser leurs programmes d'action avec les objectifs opérationnels du Plan et à soumettre leurs rapports sur la mise en œuvre du Plan à la COP 9.

## **Pour en savoir plus**

Guide des négociations de la CLD — [http://www.iepf.org/media/docs/publications/258\\_GuideCLD\\_1.pdf](http://www.iepf.org/media/docs/publications/258_GuideCLD_1.pdf)

Portail dédié à la gestion durable des terres et forêts, la dégradation des sols et la désertification sur le site de l'IEPF — <http://www.terres.iepf.org/>

Site de la CLD — <http://www.unccd.int/cop/cop8/menu.php>

Bulletin des négociations de la terre — <http://www.iisd.ca/desert/cop8/>

Objectif terre — [http://www.oei.ihqeds.ulaval.ca/fileadmin/fichiers/fichiersOEI/Objectif\\_Terre/vol9n4.pdf](http://www.oei.ihqeds.ulaval.ca/fileadmin/fichiers/fichiersOEI/Objectif_Terre/vol9n4.pdf)